

## PROMOUVOIR LE COMMERCE INTERAFRICAIN DES ANIMAUX ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

A. Mankor  
Consultant<sup>1</sup>

Original : français

**Résumé :** *Le continent africain produit environ 4 % de la production mondiale de produits animaux. Cependant, sa part dans le commerce mondial des produits animaux est inférieure à 1 % et sa consommation en produits animaux est l'une des plus faibles au monde.*

*De manière globale, le continent africain est auto-suffisant et exportateur net en animaux vivants. Il reste cependant un importateur net en produits d'origine animale alors que les opportunités d'un commerce intra-africain ne sont pas pleinement exploitées.*

*L'essentiel des importations africaines en produits d'origine animale provient des autres continents tandis les exportations africaines en produits d'origine animale sont destinées aux pays développés. Pour inverser cette tendance en faveur du continent africain, la promotion des échanges interafricains est nécessaire. Pour surmonter les contraintes, des mesures politiques existent ou sont envisagées par les États. De même, un soutien de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) au commerce des animaux et produits d'origine animale est unanimement souhaité.*

**Mots clés :** *Afrique – commerce d'animaux – commerce de produits d'origine animale – commerce international*

---

1 Dr Adrien Mankor, consultant basé à Dijon (France)

## Introduction

Lors de la Session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) tenue en mai 2011, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a adopté, comme « thème technique I », le sujet suivant : « Promouvoir le commerce interafricain des animaux et des produits d'origine animale » à présenter lors de sa 20<sup>e</sup> Conférence prévue en février 2013 à Lomé (Togo).

Afin de recueillir les informations des Pays membres sur ce thème technique, un questionnaire a été développé et soumis aux différents Délégués de l'OIE de la Région Afrique. Un total de 30 Pays membres ont répondu au questionnaire<sup>1</sup>.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats tirés de l'exploitation de ces réponses au questionnaire ainsi que des résultats de recherches bibliographiques. Il se compose de six sections. La première section fait quelques rappels sur la place de l'Afrique dans le commerce mondial des animaux et produits animaux. Les deux sections suivantes traitent de l'offre et de la demande du continent africain en produits animaux. Les sections 4 et 5 font une présentation du commerce africain des produits et ses principales contraintes tandis que la section 6 aborde le rôle que les différents Délégués souhaiteraient voir l'OIE jouer dans la promotion du commerce interafricain des produits d'origine animale.

### 1. La place de l'Afrique dans le commerce des animaux et des produits d'origine animale

Avec approximativement un milliard d'habitants, l'Afrique représente environ 15 % de la population mondiale. Le continent africain représente environ 4 % de la production mondiale de produits animaux. Sa part dans le commerce mondial des produits animaux est inférieure à 1 % et sa consommation en produits animaux est l'une des plus faibles du monde. La contribution de l'Afrique au commerce mondial des produits animaux est donc très faible.

### 2. L'offre africaine en animaux vivants et en produits d'origine animale

Le continent africain est riche en ressources animales. Cependant, les effectifs d'animaux sur pied sont difficiles à cerner. Des recensements du cheptel ont été effectués dans certains Etats. Certains recensements sont anciens et d'autres sont assez récents. Entre deux recensements, le cheptel est évalué chaque année en appliquant pour chaque espèce un taux de croissance constant à l'effectif de l'année précédente. Les statistiques sur les effectifs des cheptels peuvent donc être sujettes à caution.

Les principales espèces animales exploitées en Afrique sont les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les porcins, les volailles et les camelins (avec des effectifs estimés à 20 millions de camelins, 239 millions de bovins, 250 millions de caprins, 279 millions d'ovins, 1,5 milliard de volailles et 4,4 millions d'ânes et d'équins (en plus des ressources considérables en faune sauvage et aquatique)). Ces animaux sont principalement élevés en système extensif familial. On note cependant un développement important du système intensif pour les volailles.

En Afrique, ces dernières années, la production de viande de ruminants était de 7,5 millions de tonnes par an, dont 65 % fournis par les bovins, 32 % par les petits ruminants et 3 % par les camelins.

La production annuelle de lait en Afrique est d'environ 31 millions de tonnes. L'IGAD<sup>2</sup> produit à peu près 40 %, l'UMA<sup>3</sup> 33 %, la SADC<sup>4</sup> 15 %, la CEDEAO<sup>5</sup> 10 % et l'ECCAS<sup>6</sup> 3 %. Le lait transformé provient essentiellement de la SADC.

Peuvent aussi être mentionnés les œufs ainsi que les cuirs et peaux qui sont produits en quantités non négligeables.

---

1 Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tome-et-Principe, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

2 IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

3 UMA : Union du Maghreb arabe

4 SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe

5 CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

6 ECCAS : Communauté économique des États de l'Afrique Centrale

Les auteurs semblent cependant unanimes sur la faible intensification des systèmes de production et la valorisation insuffisante des produits animaux. Cela rend les producteurs africains très peu compétitifs sur les marchés intérieur, régional et continental. L'offre concurrentielle des pays exportateurs extra-africains reste donc une menace permanente pour le développement du commerce des produits africains.

### **3. La demande africaine en produits d'origine animale**

Une augmentation de la demande en produits d'origine animale est en cours partout dans le monde du fait des effets combinés de la démographie galopante, de l'urbanisation, des changements dans les styles alimentaires et de l'augmentation des revenus des ménages.

En Afrique, on compte de plus en plus de citadins. Cette situation entraîne l'émergence d'une classe moyenne et le changement des habitudes alimentaires avec une demande de plus en plus importante en produits d'origine animale. Les niveaux de consommation par habitant en produits restent très bas en général ce qui laisse une très forte marge de progression. Cette demande en croissance constante n'est pas encore satisfaite par la production intérieure.

Avec une bonne promotion du commerce intra-africain, la demande africaine en denrées alimentaires d'origine animale pourrait être satisfaite, à long terme, par la production du Continent.

### **4. Le commerce africain d'animaux et de produits d'origine animale**

Pour répondre à la demande en produits d'origine animale, les grands bassins de production de la bande sahélo-sahélienne ont développé depuis longtemps avec les États côtiers, bassins de consommation, un trafic transfrontalier des produits animaux. Le fonctionnement de ce commerce a fait l'objet de nombreuses études. Ces études permettent de distinguer plusieurs circuits de commercialisation des produits d'origine animale :

- les circuits ouest-africains (circuit occidental, couloir central) : exportation d'animaux vivants (bovins et petits ruminants) du Sahel vers les États côtiers ;
- le circuit d'Afrique Centrale : exportation d'animaux vivants du Sahel vers les États de la forêt équatoriale ;
- le circuit de la Corne de l'Afrique : exportations d'animaux vivants de la Corne de l'Afrique vers les États du Moyen Orient ;
- le circuit d'Afrique de l'Est : exportations d'animaux et de produits laitiers entre les États de la région des Grands Lacs ;
- le circuit de l'Océan indien : exportation d'animaux vivants et de la viande des États d'Afrique de l'est vers les États de l'Océan Indien ;
- le circuit d'Afrique australe : exportations de viande désossée vers l'Europe ;
- le circuit d'Afrique du Nord : exportations d'animaux vivants (petits ruminants et camelins) du Sahel vers les États d'Afrique du Nord.

Le commerce d'animaux vivants correspond à la fois à un mode de vie (transhumance et commerce) mais aussi à des modes de production permettant de valoriser des ressources pastorales en l'absence d'infrastructures adéquates.

Il faut surtout rappeler la faible compétitivité des producteurs africains dans les marchés intérieur, régional et continental vis-à-vis des produits importés. Le continent africain reste ainsi un importateur net en produits animaux.

Cependant, de manière globale, le continent africain est auto-suffisant et exportateur net en animaux vivants. Toutes les régions ou « Communautés économiques régionales » exportent et importent à la fois des animaux vivants. Cela constitue un signe du dynamisme des régions dans le commerce des animaux vivants. L'IGAD est la région leader avec 42 % des exportations d'animaux vivants alors que la part de la CEDEAO est d'environ 35 %.

En Afrique, les importations d'animaux vivants étaient ces dernières années d'environ 3,3 millions de têtes par an dont 30 % de bovins, 31 % de caprins, 37 % d'ovins et 2 % de camelins. Les exportations étaient de 6,4 millions de têtes dont 1 % de camelins, 14 % de bovins, 33 % de caprins et 52 % d'ovins.

Les principaux types de viande exportés sont le mouton et la viande de bœuf désossée avec respectivement 47 % et 33 % des exportations totales.

Les importations annuelles en viande du continent africain s'élevaient ces dernières années à environ 1,3 millions de tonnes contre seulement 109 000 tonnes d'exportations dont 70 % fournis par les États de la SADC.

Toutes les régions ou communautés économiques régionales sont importatrices nettes en lait et produits laitiers. Les principales régions exportatrices sont la SADC (44 %) et la CEDEAO (36 %). Les principales régions importatrices sont représentées par l'UMA avec 50 % des importations et la CEDEAO (32 % des importations de lait et produits laitiers du continent).

Les œufs, les cuirs et peaux font aussi l'objet d'échange même si les quantités restent modestes.

L'essentiel des importations des États africains en produits d'origine animale provient des autres continents et les exportations africaines en produits d'origine animale (notamment en viande) sont destinées aux pays développés.

Pour inverser cette tendance en faveur du continent africain, la promotion des échanges interafricains est nécessaire. Pour ce faire cependant plusieurs obstacles doivent être surmontés.

## **5. Les contraintes au commerce africain en animaux et produits d'origine animale**

Le potentiel africain est faiblement valorisé du fait en partie des nombreuses contraintes au bon déroulement des échanges entre les États. Ces contraintes peuvent être scindées en deux catégories : les contraintes non sanitaires et les contraintes sanitaires.

### **5.1. Les contraintes non sanitaires**

Les principales contraintes non sanitaires aux transactions commerciales des animaux et des produits d'origine animale sont représentées par les taxes douanières et les législations sur les échanges inadéquates (politiques tarifaires non favorables aux échanges, non application effective des mesures communautaires), les difficultés d'accès aux crédits par les acteurs des filières animales, Les tracasseries de tous ordres pendant les voyages (formalités par exemple), ainsi que les infrastructures et les moyens de transport qui sont vétustes ou inadéquats.

D'autres contraintes non sanitaires sont aussi souvent évoquées. Il s'agit de la faible compétitivité des produits d'origine animale africains par rapport aux produits importés de l'étranger notamment par des ports maritimes, la faible organisation des acteurs des filières animales et le manque d'information sur les marchés.

Pour surmonter ces contraintes non sanitaires, les principales solutions évoquées par les Pays membres ayant répondu au questionnaire sont la libre circulation des personnes et des biens, la sensibilisation des représentants de l'État (policiers, douaniers, gendarmes), la construction ou l'amélioration des infrastructures (abattoirs, routes, moyens de transports des animaux et des viandes, pistes de convoyage, etc.), la facilitation de l'accès au crédit par les opérateurs et l'harmonisation et l'application effective des législations et réglementations.

Des mesures politiques existent ou sont prévues : recensement du cheptel, politiques de construction et d'amélioration des infrastructures de transport, programmes de construction d'abattoirs et de marchés à bestiaux, législation sur les pistes à bétail, organisation institutionnelle des acteurs, facilitation de l'accès au crédit, harmonisation des législations et réglementations dans le cadre des organisations sous régionales, etc. De même, des systèmes d'information sur les marchés d'envergure nationale ou régionale existent.

### **5.2. Les contraintes sanitaires**

Les contraintes sanitaires sont autant liées à la santé animale qu'à la sécurité sanitaire des aliments. Pour ce qui est de la santé animale les principales contraintes sont : les maladies animales (persistance des épizooties et zoonoses majeures), le manque d'infrastructures de quarantaines, le respect des normes et réglementations (mesures SPS) et le manque de laboratoires de contrôle des produits.

Pour ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, les contraintes les plus évoquées par les Pays membres ayant répondu sont le manque de laboratoires pour le contrôle des résidus et des contaminants, les anomalies d'étiquetage et l'absence ou la non-conformité des certificats d'origine.

Pour surmonter ces contraintes, des mesures politiques existent ou sont envisagées par les États : lois et décrets relatifs à la médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale, à la Législation sur le contrôle des maladies animales, aux inspections vétérinaires des postes frontières, aux maladies à déclaration obligatoire, à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, aux règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, à la police zoo-sanitaire, à l'analyse du risque en santé animale, au contrôle des mouvements des animaux, à l'identification et à la traçabilité des animaux, etc.

## **6. Le rôle de l'OIE dans la promotion du commerce des produits d'origine animale**

Le soutien de l'OIE au commerce des animaux et produits d'origine animale est unanimement souhaité par les Pays membres de l'Afrique selon les réponses au questionnaire.

L'OIE est invité à aider à la consolidation de la coopération entre ses Pays membres dans le domaine vétérinaire par :

- la facilitation des échanges d'informations relatives aux aspects sanitaires des méthodes d'élaboration, de transformation et de fabrication des produits d'origine animale ;
- la coopération et l'assistance technique entre les laboratoires des services vétérinaires des différents pays ;
- le renforcement des capacités des services techniques en termes de surveillance, notification, de diagnostic et de lutte contre les maladies ;
- le renforcement des capacités des laboratoires de contrôle de qualité des produits d'origine animale ;
- l'organisation de colloques et séminaires pour une meilleure appropriation au niveau des pays des normes de l'OIE en lien avec les mesures comprises dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce.

L'OIE pourrait aussi contribuer à :

- l'harmonisation bilatérale et sous-régionale des normes, référentiels et procédures régissant les échanges des produits animaux ;
- l'amélioration et au renforcement des services de quarantaine ;
- la promotion d'une meilleure formation des inspecteurs chargés du contrôle sanitaire ;

L'OIE peut aussi apporter un appui technique, lorsque cela est pertinent, dans l'élaboration des dossiers d'obtention du statut de pays indemne et dans la mise en œuvre des programmes d'identification et de traçabilité des cheptels.

## **Conclusion**

Le continent africain produit environ 4 % de la production mondiale de produits animaux. Cependant, sa part dans le commerce mondial des produits animaux est inférieure à 1 % et sa consommation en produits animaux est l'une des plus faibles du monde.

Les principales espèces animales exploitées sont les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les porcins, les volailles et les camelins en plus des ressources considérables en faune sauvage et aquatique. Ces animaux sont principalement élevés en système extensif familial. On note cependant un développement important du système intensif pour les volailles.

Les auteurs semblent cependant unanimes sur la faible intensification des systèmes de production et la valorisation insuffisante des produits animaux, ce qui rend les producteurs africains très peu compétitifs.

Une augmentation de la demande en produits animaux est en cours en Afrique du fait des effets combinés de la démographie galopante, de l'urbanisation, des changements dans les styles alimentaires et de l'augmentation des revenus des ménages. Cette demande en croissance constante

n'est pas encore satisfaite par la production intérieure. Avec une bonne promotion du commerce intra-africain, la demande africaine en denrées alimentaires d'origine animale peut être satisfaite à long terme par la production africaine. Le fonctionnement de ce commerce a fait l'objet de nombreuses études qui ont permis de décrire plusieurs circuits de commercialisation des produits d'origine animale.

De manière globale, le continent africain est auto-suffisant et exportateur net en animaux vivants. Il reste cependant un importateur net en produits d'origine animale alors que les opportunités d'un commerce intra-africain ne sont pas pleinement exploitées.

L'essentiel des importations des États africains en produits d'origine animale provient des autres continents tandis que les exportations africaines en produits d'origine animale (notamment en viande) sont destinées aux pays développés. Pour inverser cette tendance en faveur du continent africain, la promotion des échanges interafricains est nécessaire. Pour ce faire cependant, plusieurs contraintes doivent être surmontées. Ces contraintes peuvent être scindées en deux catégories : les contraintes non sanitaires et les contraintes sanitaires.

Pour surmonter ces contraintes, des mesures politiques existent ou sont envisagées par les États. De même, un soutien de l'OIE au commerce des animaux et produits d'origine animale est unanimement souhaité.

### Références

- [1] CILSS (2011).– Atelier régional de restitution des résultats du test de suivi des flux transfrontaliers des produits agricoles et agro-alimentaires. Niamey (Niger), du 16 au 18 mai 2011.
- [2] CMA/AOC (2008).– Voyage d'étude de journalistes sur les tracasseries administratives et routières dans les échanges commerciaux agricoles régionaux.
- [3] Guibert B., Banzhaf M., Soule B.G., Balami D.H., Ide G. (2009).– Étude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail : accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. IRAM, SNV Afrique Centrale 2009.
- [4] Inter-Réseaux (2008).– Les systèmes d'information de marché (SIM) : des dispositifs efficaces pour une meilleure transparence des marchés ? Paris, Octobre 2008.
- [5] Liagre L. (2004).– Atelier régional « Echanges régionaux de bétail entre Nigeria et pays voisins ». N'Djamena, mai 2004.